

mis sur internet le 12 décembre 2025



Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Saint-Brieuc

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN**  
**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025**

Convocation du 3 décembre 2025  
Liste des délibérations affichée et publiée  
sur internet le 11 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS :** Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, David ROUALEN, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

**ABSENTS :** Julie LEMAIRE (donne pouvoir à Luc STRIDE)  
Yann LE GUEDARD (excusé)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Paul PERSONNIC

**Membres en exercice :** 33

**Présents :** 31

**Votants :** 32

## FINANCES

### N°2025-1065 SUBVENTION AU CCAS - ANNEE 2026

Mme BOULIN déclare que le conseil d'administration du CCAS sollicite du conseil municipal une subvention de 970 000 € pour financer ses dépenses d'action sociale.

Cette subvention représente 6,8% des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Cette subvention devrait permettre de financer :

➤ Le montant de la masse salariale lié :

\* aux effets en année pleine des augmentations de salaires et des reclassements de 2026 ;

\* aux cotisations patronales dont le taux global régime spécial est de 63,04% et celui du régime général de 44,09% ;

\* à l'accord sur la modernisation des parcours professionnels, de carrières et des rémunérations (accord PPCR) ;

\* au déroulement de carrières des agents (GVT).

mis sur internet le 12 décembre 2025

- Les charges liées au niveau d'activité du service du multi-accueil, de la crèche familiale.
- Le fonctionnement des services d'administration générale (aides aux personnes, logement social) et du centre social (actions d'insertion...).
- L'autofinancement pour financer les acquisitions de matériel.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **décide, à l'unanimité**,

- **D'ACCORDER** une subvention de fonctionnement de **970 000 €** au CCAS pour l'année 2026.

A Ploufragan, le 11 décembre 2025

LE MAIRE  
Rémy MOULIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Paul PERSONNIC

